

• (1410)

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, l'incendie qui fait présentement rage dans un entrepôt de pneus usés à Hagersville, en Ontario, a ravivé les craintes relativement au danger que représente ces sites.

Il m'apparaît essentiel et urgent que des initiatives visant l'élimination de ces montagnes de pneus soient mises de l'avant sans délai. C'est pourquoi je tiens à porter à l'attention de la Chambre que le Dr Christian Roy, ingénieur à l'Université Laval, travaille depuis quelques années, avec le support du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au développement d'une technique appelée la pyrolyse sous vide, qui permet justement le recyclage des vieux pneus.

La méthode utilisée permet de brûler les pneus dans des bassins de plomb, équipés d'une pompe à vide, qui soutire les gaz produits en évitant ainsi le rejet de matières polluantes dans l'atmosphère.

Ce procédé permet de recycler presque totalement le pneu, soit 65 p. 100 en huile et 25 p. 100 en noir de carbone, et ces différentes composantes peuvent être revendues à l'industrie.

Chaque année, 25 millions de pneus sont produits au Canada. Il est aujourd'hui évident que nous devons arrêter l'entrepilage de ces rebuts et mettre de l'avant d'autres moyens pour s'en débarrasser.

Personnellement, je crois que la technique de pyrolyse sous vide, développée avec le Dr Roy, pourrait être la solution. C'est pourquoi le gouvernement doit accorder une importance toute particulière à cette nouvelle technologie.

* * *

[Traduction]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, après s'être attiré la colère de presque tous les contribuables canadiens à propos de son projet de taxe sur les produits et services, le ministre des Finances est allé encore plus loin.

En effet, 20 ans après la proclamation de la Loi sur les langues officielles, le ministre a la témérité d'insulter mes électeurs en leur donnant des brochures en une

Article 31 du Règlement

seule langue officielle qui prônent les vertus douteuses de son infâme TPS.

Ai-je besoin de rappeler au ministre que la circonscription de Restigouche—Chaleur se compose d'une population bilingue et que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue du Canada.

Mes électeurs s'attendent à recevoir des services bilingues et le gouvernement a l'obligation de les leur fournir.

[Français]

Des gens de St-Quentin sont frustrés à cause de cette brochure du ministre des Finances, et avec raison. Ils me demandent pourquoi il se fait qu'en 1990 les francophones sont encore obligés de quémander de l'information en français, même si cette dernière leur provient de la capitale d'un pays bilingue. En outre, ils se demandent si la TPS doit être comprise seulement de la population anglophone.

À l'heure où sévit une crise linguistique au sein de notre pays, le ministre aurait mieux fait de ne pas jeter de l'huile sur le feu et de s'assurer que l'information qu'il diffuse sur la TPS le soit dans les deux langues officielles.

* * *

LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU DRAPEAU CANADIEN

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, sir Wilfrid Laurier a déjà dit du siècle actuel que ce serait celui du Canada. Or, nous en sommes à la dernière décennie, et il semble que notre pays ait effectivement atteint sa maturité au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle.

Notre drapeau, dont nous célébrons aujourd'hui le 25^e anniversaire, témoigne, mieux que tout autre emblème, de la maturité de notre pays. Ayant puisé dans les traditions des peuples du monde entier, ainsi que dans nos propres expériences, nous avons atteint la maturité d'une nation digne de ce nom.

Notre drapeau compte parmi les plus précieux éléments de notre patrimoine. Son symbolisme est profondément gravé dans notre âme collective et a grandement contribué au façonnement de notre identité en tant que peuple.

Monsieur le Président, je terminerai par ces quelques mots prononcés par l'honorable Maurice Bourget, président du Sénat, le 15 février 1965: «Le drapeau est le symbole de l'unité de notre pays, puisqu'il représente, sans l'ombre d'un doute, l'ensemble des citoyens du Canada, sans distinction de race, de langue, de croyance ou d'opinion.»